

En ligne tous les mardis

08 novembre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [France : léger rebond de la croissance au troisième trimestre](#)
- [France : plus forte baisse du chômage depuis 1996](#)
- [La création d'entreprise, nouveau pansement Pôle emploi pour enrayer le chômage ?](#)
- [France : l'optimisme des chefs d'entreprise s'essouffle](#)
- [Les députés votent la partie "recettes" du budget 2017](#)
- [Attractivité économique : la France classée 29e, loin derrière le Royaume-Uni](#)
- [Standard and Poor's relève la perspective de la note de la France, de négative à stable](#)
- [Ventes de voitures : le marché français en recul de 4 % en octobre](#)
- [Le ministère de la Défense est en rupture de paiement depuis le 12 octobre](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [L'Assemblée nationale a voté le projet de budget de la Sécurité sociale 2017](#)
- [Sécurité sociale : ce qui va changer en 2017](#)
- [Sites collaboratifs, la tentation du black](#)
- [Le modèle d'Uber de nouveau contesté au Royaume-Uni et en France](#)

FISCALITE

- [Un nouveau projet de réforme de l'impôt sur les sociétés au niveau européen](#)
- [Les entrepreneurs furieux de la taxation des actions gratuites](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Airbus Helicopters va supprimer 582 postes en France](#)
- [Sonia Rykiel prévoit de supprimer un quart de ses effectifs](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Légère baisse du chômage dans le Val-d'Oise en septembre](#)

- [Le chômage baisse de 0,4 % à Paris](#)
- [Seine-Saint-Denis : le chômage recule de 2 % en septembre](#)
- [Baisse du chômage en septembre dans les Hauts-de-Seine](#)
- [Yvelines : le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 2,2 %](#)
- [Val-de-Marne : baisse de 1,1 % du chômage sur un an](#)
- [Baisse de 2,7 % du chômage en un mois en Essonne](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● France : léger rebond de la croissance au troisième trimestre

Le 28/10/16, l'Insee a publié sa première estimation concernant la croissance pour le troisième trimestre 2016. Il en ressort une hausse de 0,2 % du PIB (produit intérieur brut), après un repli de 0,1 % au second trimestre. Cette légère hausse s'explique par l'augmentation de l'investissement des ménages (+ 0,8 %, après + 0,4 % au deuxième trimestre), et les exportations (+ 0,6 %, après + 0,2 % au deuxième trimestre). La consommation, elle, est stable. **L'Insee** : « *Sur l'ensemble du trimestre, la production totale de biens et de services a augmenté de 0,4 %, alors qu'elle avait reculé de 0,2 % entre avril et juin* ». **Dans le détail : sont en hausse** le secteur du raffinage (+ 13,7 %, après - 12,8 % au second trimestre), de la construction (+ 1,0 % après + 0,8 %), des services (+ 0,6 %, après - 0,2 %). **Sont en baisse** le secteur de la production pour les matériels de transport (- 3,3 %, après + 1,5 % au second trimestre), et de l'énergie (- 2,7 %, après + 0,7 %). La production générale de biens est, quant à elle, quasi stable (- 0,1 %, après - 0,7 %). L'investissement des entreprises recule (- 0,3 %, idem qu'au second trimestre), tandis que les dépenses de consommation des ménages stagnent ; notons toutefois un léger rebond dans les services (+ 0,3 %, après - 0,2 % au second trimestre). **Michel Sapin**, ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré à l'APF que, par conséquent, l'objectif de 1,5 % de croissance que s'est fixé le gouvernement pour 2016 sera « *plus difficile [à] atteindre* ». Mais, pour lui, pas question de remettre en cause « *la dynamique de reprise à l'œuvre depuis un an et demi* », ajoutant que cela « *ne change rien sur le front du chômage qui baisse nettement, comme sur le front du déficit qui recule et atteindra les objectifs fixés* ». Il a conclu en confirmant que les prévisions de croissance pour 2017 étaient toujours fixées à 1,5 %. En ce qui concerne le quatrième trimestre, l'Insee prévoit une accélération de la croissance à 0,4 %. Pour l'année 2016, l'Insee considère que la croissance serait de 1,3 %.

La Tribune : « *[C'est un] chiffre inférieur au taux de 1,6 % initialement anticipé, mais aussi au pronostic officiel du gouvernement, fixé à 1,5 %* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/france-leger-rebond-de-la-croissance-au-troisieme-trimestre-611789.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161028](http://www.latribune.fr/economie/france/france-leger-rebond-de-la-croissance-au-troisieme-trimestre-611789.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161028)

(Source : www.latribune.fr du 28/10/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● France : plus forte baisse du chômage depuis 1996

Le 25/10/16, le ministère du Travail a publié les chiffres du chômage pour septembre, indiquant que le mois avait connu la plus forte baisse mensuelle (- 66 300 demandeurs d'emploi) depuis 1996, année durant laquelle fut établi, pour la première fois, le mode de collectage actuel des statistiques. **Le nombre de demandeurs d'emploi** en septembre s'établit donc à 3,49 millions de personnes en métropole (- 1,9 %). Pour la première fois depuis janvier 2015, les chiffres de Pôle emploi passent sous la barre de 3,50 millions de personnes (- 90 000 personnes depuis le début de l'année 2016 soit - 2,5 % ; - 59 500 sur un an soit - 1,7 %). **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « *Malgré des variations mensuelles parfois fortes, ce sont donc 10 000 personnes qui sortent chaque mois, en moyenne, de la catégorie A de Pôle emploi [demandeurs d'emploi sans aucune activité, Ndlr]. [...] Il s'agit du troisième trimestre consécutif de baisse, ce qui ne s'était plus observé depuis début 2008* ». La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est moindre pour septembre si l'on ajoute à la métropole l'outre mer ; elle est alors de - 1,8 %. Idem si l'on ajoute à la catégorie A les autres catégories (B et C, qui comprennent les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité plus ou moins réduite durant le mois) ; elle se situe alors à - 0,7 % (5,48 millions en métropole, 5,78 millions sur l'ensemble du territoire français). **Les jeunes** sont les principaux bénéficiaires de cette baisse : - 5,3 % des moins de 25 ans en catégorie A (- 7 % sur un an). **Les seniors**, eux, restent plutôt stables (- 0,2 %, + 2,4 % sur un an). Le chômage de longue durée est en baisse (- 0,3 %, - 0,5 % sur un an). **Challenges** : « *Mais les bons résultats de septembre, comme les mauvais d'août, ne sont pas uniquement dus à la conjoncture. Depuis le début de l'année, le nombre de jours ouvrés pendant lesquels les chômeurs doivent actualiser leur situation est devenu variable. Résultat : le nombre de personnes désinscrites pour "défaut d'actualisation" fluctue d'un*

mois sur l'autre, jouant tantôt à la hausse tantôt à la baisse sur les chiffres mensuels de Pôle emploi. En septembre, 238 900 personnes ont quitté Pôle emploi pour ce motif, soit 66 500 de plus qu'en août et autant de personnes en moins sur les listes ». Enfin, la catégorie D (demandeurs d'emploi en formation) n'a pas influé sur les chiffres du chômage pour septembre ; elle est en effet restée quasiment stable (- 0,2 %).

[http://www.challenges.fr/france/france-plus-forte-baisse-du-nombre-de-chomeurs-depuis-1996_435068#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161026](http://www.challenges.fr/france/france-plus-forte-baisse-du-nombre-de-chomeurs-depuis-1996_435068#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161026)

(Source : www.challenges.fr du 26/10/2016, avec AFP)

● La création d'entreprise, nouveau pansement Pôle emploi pour enrayer le chômage ?

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, Pôle emploi doit accompagner 70 000 chômeurs vers la création d'entreprise d'ici la fin de l'année. Ceci au travers d'une nouvelle prestation intitulée **Activ'Créa**, qui existe depuis juillet 2016 et s'effectue via des prestataires extérieurs. Le but de Pôle emploi est donc maintenant de persuader des demandeurs d'emploi de se lancer. **Une conseillère Pôle emploi**, à Versailles (Yvelines), s'adressant à de chômeurs : « L'intérêt, c'est de faire émerger toutes les idées que vous avez. Pour intégrer Activ'Créa, vous n'avez pas besoin d'idée fixe. Il n'y a pas d'obligation de créer une entreprise à la fin de la prestation ». La durée du parcours est de trois mois maximum. **Les réactions.** **Cédric**, demandeur d'emploi : « Le conseiller détecte si l'idée est bonne, et il fait preuve de beaucoup de pédagogie. Comme vous n'avez jamais fait, vous avez peur. Si vous empruntez et que vous vous plantez, il se passe quoi ? ». **David Kennedy**, responsable formation chez Nuevo, organisme qui travaille en partenariat avec le Pôle emploi de Versailles : « On ne juge pas l'idée. Ce n'est pas tant l'idée qui fait qu'on réussit que de travailler son projet ». **Pierre**, demandeur d'emploi, ex-opticien : « Pour quelqu'un qui n'a pas un bagage scolaire ou qui n'a pas une facilité à être autonome, ça peut être difficile à suivre. S'il l'on n'est pas au fait de ce que veut dire un bilan, l'actif, le passif, c'est un peu ardu ».

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/etapes-creation/la-creation-d-entreprise-nouveau-pansement-pole-emploi-pour-enrayer-le-chomage_1844192.html

(Source: <http://lentreprise.lexpress.fr> du 25/10/2016, Catherine Abou El Khair)

● France : l'optimisme des chefs d'entreprise s'essouffle

Le 27/10/16 est parue l'enquête mensuelle **Opinionway** réalisée pour la chambre de commerce et d'industrie (CCI), *La Tribune* et *Europe 1*. Cette enquête porte sur le mois d'octobre ; plus de 600 chefs d'entreprise ont été interrogés. Il en ressort, d'une manière générale, que l'optimisme des patrons s'essouffle. Par exemple, seul 30 % d'entre eux « citent l'optimisme comme le qualificatif qui caractérise leur situation actuelle » (- 3 points par rapport à septembre). Cette baisse d'optimisme et de confiance porte aussi bien sur leur propre entreprise que sur l'économie française et l'économie mondiale. Sont concernées les entreprises de toutes tailles. L'impact sur les embauches paraît cependant peu ou pas important. Le nombre de patrons voulant augmenter leurs effectifs est toujours plus nombreux (9 %, contre 8 % en septembre) que ceux qui veulent les diminuer (6 %, contre 5 % en septembre). Ceci même si l'on note une légère baisse du nombre de patrons qui veulent maintenir le nombre de leurs salariés lors des douze prochains mois (85 % contre 87 % en septembre). Enfin, ils jugent le bilan économique de François Hollande peu satisfaisant. Seuls 7 % le jugent satisfaisant en ce qui concerne la relance de l'emploi, 11 % en ce qui concerne la modernisation de l'économie, 16 % en ce qui concerne la simplification des procédures. Pour 73 % des chefs d'entreprise interrogés, la mesure prioritaire à prendre serait la baisse des charges et, pour 13 % d'entre eux la baisse de la fiscalité.

[http://www.latribune.fr/economie/france/france-l-optimisme-des-chefs-d-entreprise-s-essouffle-611256.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161027](http://www.latribune.fr/economie/france/france-l-optimisme-des-chefs-d-entreprise-s-essouffle-611256.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161027)

(Source : www.latribune.fr du 27/10/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Les députés votent la partie "recettes" du budget 2017

Le 25/10/16, les députés ont voté en première lecture la partie "recettes" du projet de loi de finances pour 2017. Le vote : Pour = 285 voix ; contre = 242 voix (LR, UDI, Front de

gauche). Certains "frondeurs" socialistes se sont abstenus. **L'Usine nouvelle** : « Ils se prononceront le 23 novembre sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2017 que le Sénat examinera dès le lendemain, le vote définitif étant prévu vers le 20 décembre ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/les-deputes-votent-la-partie-recettes-du-budget-2017.N455482>

(Source: www.usinenouvelle.com du 25/10/2016, pour Reuters, Emile Picy, avec Myriam Rivet, édité par Yves Clarisse)

● **Attractivité économique : la France classée 29e, loin derrière le Royaume-Uni**

Le 25/10/16 est paru un rapport publiée par la Banque mondiale (BM), intitulé « *Doing Business* ». **La Tribune** : « Ce rapport passe au crible le cadre réglementaire s'appliquant aux petites et moyennes entreprises dans 190 économies, en évaluant notamment dans quelles conditions elles peuvent lancer leur activité, avoir accès à l'électricité, au crédit ou payer leurs impôts. Le classement auquel il aboutit a été maintes fois décrié par des ONG, mais aussi par la Chine qui contestait son rang ». **La France** est classée au 29^{ème} rang (- 1 rang par rapport à 2015). Un atout de la France : sa facilité de commercer avec l'étranger, où elle est première. Une des ses faiblesses : les procédures de transferts de propriétés commerciales. **Les cinq premiers : 01)-** La Nouvelle-Zélande ; **02)-** Singapour ; **03)-** le Danemark ; **04)-** Hong Kong ; **05)-** la Corée du Sud. Le Royaume-Uni est 7^{ème}, l'Allemagne 17^{ème}, le Portugal 25^{ème}, la Chine 78^{ème}, le Brésil 123^{ème}, l'Inde 130^{ème}.

[http://www.latribune.fr/economie/international/attractivite-economique-la-france-classee-29e-loin-derriere-le-royaume-uni-611059.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161026](http://www.latribune.fr/economie/international/attractivite-economique-la-france-classee-29e-loin-derriere-le-royaume-uni-611059.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161026)

(Source : www.latribune.fr du 26/10/2016, avec l'AFP, Reuters et la banque mondiale)

● **Standard and Poor's relève la perspective de la note de la France, de négative à stable**

Le 21/10/16, l'agence de notation **Standard and Poor's** (S&P) a déclaré avoir maintenu la note de la France à AA, mais a relevé la perspective de cette note à "stable" (au lieu de "négative" précédemment). **Standard and Poor's** : « Les risques de dégradation que S&P avait identifiés à l'époque ne sont pas matérialisés. La reprise économique est en bonne voie, tout particulièrement si le rebond dans les investissements des entreprises est confirmé, et si la croissance de l'emploi accélère ». S&P salue « les réformes de la fiscalité et du code du travail, [qui devraient avoir] des effets stabilisateurs sur l'emploi, la croissance, la compétitivité et les finances publiques ». **Michel Sapin**, ministre de l'Economie et des Finances : « [Cette révision à la hausse est un] signe de la confiance de l'agence dans les perspectives économiques et budgétaires du pays [et que] les réformes entreprises payaient. [...] Cette décision conforte le gouvernement dans le bien-fondé de l'orientation de sa politique économique et budgétaire. Il poursuivra ainsi l'assainissement des comptes publics, dont les objectifs ont été confirmés dans le projet de loi de finances pour 2017, et maintiendra le cap des réformes nécessaires pour renforcer le tissu économique français. [...] [Cette décision] confirme la qualité de signature de l'État français, en classant la dette de la France parmi les plus sûres du monde. [...] Cette confiance des investisseurs se traduit par des conditions d'emprunt extrêmement favorables pour l'Etat, mais aussi pour l'ensemble des acteurs économiques, entreprises comme ménages ». Et M. Sapin de rappeler que, désormais, les perspectives de la note française sont stables pour les 4 principales agences de notation (S&P, Fitch, Moody's et DBRS). **Manuel Valls**, premier ministre : « Nos réformes pour redresser notre économie, notre attractivité, sans RIEN sacrifier de notre modèle social, paient. Continuons ! ».

[http://www.challenges.fr/france/standard-and-poor-s-releve-la-perspective-de-la-note-de-la-france-de-negative-a-stable_434453#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161022](http://www.challenges.fr/france/standard-and-poor-s-releve-la-perspective-de-la-note-de-la-france-de-negative-a-stable_434453#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161022)

(Source : www.challenges.fr du 22/10/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Ventes de voitures : le marché français en recul de 4 % en octobre**

D'après les données du **CCFA** (Comité des constructeurs français d'automobiles), les immatriculations des voitures neuves en France sont en baisse en octobre (155 202 véhicules, soit - 4 %). **NB** : octobre 2016 a compté un jour ouvrable de moins qu'octobre

2015. Sur 10 mois, le marché français a toutefois progressé avec, en données brutes, 1 657 652 immatriculations (+ 4,7 %). **Le groupe le plus touché : Renault** (- 9,2 %). Dans le détail : Renault (- 12,2 %), Dacia (+ 3,7 %). **PSA** s'en sort un peu mieux avec - 4,2 % pour Peugeot, - 5,6 % pour Citroën, - 26 % pour DS. Globalement, les immatriculations des constructeurs français ont baissé de 7,3 %, alors que celles de constructeurs étrangers sont restées quasi stables (-0,2 %). D'après **DataNeo**, le diesel est toujours en perte de vitesse (52,33 % des immatriculations sur les 10 mois de janvier à octobre, contre 57,76 % sur la période correspondante de 2015). Par contre, les véhicules à essence, eux, ont progressé (43,74 % sur la période de janvier à octobre 2016, contre 38,16 % sur les dix premiers mois de 2015).

[http://www.challenges.fr/automobile/ventes-de-voitures-coup-de-froid-pour-le-marche-francais-en-octobre_436283#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161102](http://www.challenges.fr/automobile/ventes-de-voitures-coup-de-froid-pour-le-marche-francais-en-octobre_436283#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161102)

(Source : www.challenges.fr du 02/11/2016, avec Reuters)

● **Le ministère de la Défense est en rupture de paiement depuis le 12 octobre**

D'après **Laurent Collet-Billon**, délégué général pour l'armement (DGA), le ministère de la Défense est en rupture de paiement depuis le 12/10/16. La raison ? **M. Collet-Billon**, lors d'une audition à l'Assemblée nationale : « *Le niveau sans précédent des gels de crédits conduit aujourd'hui même à une rupture de paiement, c'est-à-dire que depuis ce matin, les demandes de paiement que nous émettons vers le comptable ne sont plus couvertes en crédits de paiement. [Cette année, cette situation] arrive un peu précocement, car, l'an dernier, nous n'étions dans cette situation qu'à la fin du mois d'octobre. [...]* Le risque principal de la gestion du programme 146 tient à l'incertitude du devenir des crédits gelés ».

La Tribune : « *La réserve de précaution du programme pour l'année 2016 atteint près de 800 millions d'euros, mais le gel ne se limite pas à cette réserve* ». **M. Collet-Billon** : « *La direction du budget a décidé de reporter 590 millions d'euros de crédits de paiement ouverts par la loi de finances rectificative (LFR) de décembre 2015 en 2016, puis a gelé ce montant au printemps dernier. [...]* Les crédits gelés du programme 146 s'élèvent au total à 1,858 milliard d'euros en crédits de paiement, soit environ 18 % de la ressource. [...] Si tous les gels étaient levés (gel, surgel et mise en réserve), le report de charges dépasserait légèrement 1,3 milliard d'euros en 2016, mais si tous les crédits gelés étaient annulés ou reportés, le report de charges pourrait approcher 3,2 milliards d'euros. [Ce montant compromettrait] l'équilibre de la Loi de programmation militaire [LPM ; Ndlr]. [Compte tenu de l'augmentation des besoins de paiement attendue en 2018 et en 2019,] ce résultat ne pourrait être obtenu que si la totalité des crédits actuellement gelés pouvaient être consommés. [...] La question, pour nous, c'est de savoir à combien nous aurons droit. Nous ne souhaitons pas des reports de charge supérieurs à 1,8 ou deux milliards, compte tenu des perspectives actuelles de la LPM de manière à être certains de pouvoir respecter les 2,8 milliards indiqués comme la condition de bonne exécution de la LPM à la fin de 2019. Le gel est une décision de gestion de Bercy. L'enjeu à présent, pour nous, est d'obtenir la libération de ces crédits ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/le-ministere-de-la-defense-est-en-rupture-de-paiement-depuis-le-12-octobre-610858.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161026](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/le-ministere-de-la-defense-est-en-rupture-de-paiement-depuis-le-12-octobre-610858.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161026)

(Source : www.latribune.fr du 26/10/2016, Michel Cabirol)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **L'Assemblée nationale a voté le projet de budget de la Sécurité sociale 2017**

Le 02/11/16, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 (PLFSS). Le vote : Pour = 272 voix (socialistes, radicaux de gauche, écologistes) ; Contre = 240 voix (LR, UDI, Front de gauche) ; abstention = 15. Le PLFSS 2017 prévoit la fin du "trou" de la Sécurité sociale et, entre autres, une baisse de la CGS pour les retraités modestes.

[http://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/l-assemblee-nationale-a-vote-le-projet-de-budget-de-la-securite-sociale-2017_436466#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20161102](http://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/l-assemblee-nationale-a-vote-le-projet-de-budget-de-la-securite-sociale-2017_436466#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20161102)

(Source : www.challenges.fr du 02/11/2016, avec AFP)

● Sécurité sociale : ce qui va changer en 2017

Le PLFSS 2017 (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) et ses conséquences (attendues) :

01)- La Sécurité sociale devrait retrouver son équilibre financier. En 2017, le déficit du régime général devrait être de 400 millions d'euros seulement (1 % des dépenses de Sécu). Pour **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, la gauche a « sauvé la Sécu ». Dès 2016, les retraites devraient retrouver leur équilibre et être excédentaires en 2017 (hors fonds de solidarité vieillesse). **Les Echos** : « *Pour éteindre le déficit [du fonds de solidarité vieillesse] (3,8 milliards d'euros), le projet de loi prévoit de le soulager du poids du financement du minimum contributif, en le transférant aux régimes de base d'assurance-vieillesse* ». **L'Ondam** (objectif de progression des dépenses d'assurance-maladie) a été réévalué à 2,1 % (contre 1,75 % prévu dans le plan triennal) ; il s'agit de prendre en compte les revalorisations de salaires des médecins libéraux et hospitaliers. **Les Echos** : « *Le régime d'exception pour limiter le prix des médicaments contre l'hépatite C est d'ailleurs maintenu, et le projet de loi crée un fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique afin d'isoler cette dépense* ».

02)- La CSG devrait baisser pour 550 000 retraités modestes. La baisse doit intervenir dès janvier 2017 (ils passeront au taux réduit de 3,8 % au lieu de 6,6 %. Certains pourront bénéficier d'une exonération totale). **Les conditions a)** pour être exonéré : le plafond de revenus est de 1 018 euros net par mois ; **b)** pour obtenir le taux réduit, le plafond est de 1 331 euros net par mois. L'ensemble de la mesure devrait coûter 280 millions d'euros et être financée « *par une réforme du régime des attributions gratuites d'actions, qui doit être votée en projet de loi de finances* ».

03)- Les travailleurs collaboratifs devront payer des cotisations. Le ministère des Finances a obtenu que soit créé un seuil d'affiliation au régime social des indépendants pour les travailleurs des plateformes collaboratives. Ainsi, un loueur particulier qui met son logement à disposition via une plateforme, par exemple Airbnb ou équivalent, deviendra, à partir de 23 000 euros de revenus par an, un professionnel. En conséquence, il devra payer des cotisations sociales. Pour d'autres prestations proposées par l'intermédiaire de plateformes (par exemple location de voiture, d'outils, de tondeuse, etc.), le seuil s'élève à 7 720 euros par an.

04)- L'Aide à la création et à la reprise d'entreprise pour les chômeurs (ACCRE) va devenir progressive. Pour les entrepreneurs bénéficiaires de l'ACCRE qui gagneront plus de 28 962 euros par an, l'ACCRE va devenir progressive. A partir de 38 616 euros, elle disparaîtra totalement. Devraient être touchés 8 % des bénéficiaires actuels de l'ACCRE. **Les Echos** : « *De plus, le gouvernement a accepté d'étendre le bénéfice de l'ACCRE auprès des quartiers prioritaires de la ville, des associations de micro-crédit, ou des salariés d'une entreprise en faillite* ».

05)- Les médecins conserveront leur liberté d'installation. L'amendement proposé par **Annie Le Houerou**, rapporteure de l'Assurance-vieillesse, a été rejeté. Cet amendement entendait imposer un « *conventionnement sélectif* », qui voulait que « *dans les zones déjà très bien pourvues en médecins, toute nouvelle installation est conditionnée au départ d'un professionnel déjà sur place* ». **Marisol Touraine** a convaincu l'Assemblée nationale que cet amendement serait contreproductif s'il était voté. Selon elle, les jeunes médecins préféreraient certainement changer de profession plutôt que d'être forcés de s'installer dans des déserts médicaux. A la place, a été adoptée la création d'un statut de praticien territorial de médecine remplaçant avec des aides à la clef.

06)- Régime social des indépendants : Le 01/01/18, l'interlocuteur social unique (ISU) disparaîtra au profit d'un nouveau service, qui réunira RSI et Urssaf, et qui sera chargé de recouvrer les cotisations en commun. Un nom spécifique sera trouvé pour désigner ce service.

07)- Possibilité de déléguer la paie pour les particuliers employeurs. **Les Echos** : « *Pour accompagner la mise en place du prélèvement à la source, le gouvernement a décidé de rationaliser certains circuits financiers, et même de remettre une partie de la gestion dans les mains de l'administration pour soulager des familles dépassées. Ainsi, le complément de*

libre choix du mode de garde (CMG), une aide à l'emploi de garde à domicile, sera désormais versé "à la source" c'est-à-dire imputé directement sur les charges sociales et les salaires de l'employé. Les employeurs intéressés pourront aussi, désormais, déléguer la paie de leur salarié à l'administration - c'est elle qui se chargera donc de calculer les taux d'imposition ».

08)- Le tabac va augmenter. Le tabac à rouler verra ses taxes augmenter de 15 %. Le paquet passera ainsi de 7,50 euros à 8,60 euros. Le but : dissuader les plus jeunes de commencer à fumer. Notons également la création d'une nouvelle taxe sur les fournisseurs de tabac. **Les Echos** : « Visant Logista (98 % du marché), elle sera répercutée sur les fabricants et probablement aussi sur le prix des cigarettes, quoique marginalement ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211449247170-budget-de-la-securite-sociale-retour-a-lordre-a-lassemblee-2039713.php#xtor=EPR-130>

(Source : www.lesechos.fr du 02/11/2016, Solveig Godeluck)

[Retour au sommaire](#)

● Sites collaboratifs, la tentation du black

Suite au vote des députés qui impose désormais, dans le cadre du PLFSS, aux particuliers loueurs inscrits sur une plateforme collaborative (Airbnb, Drivy, Zilok, etc.) de s'inscrire au RSI (régime social des indépendants) à partir d'un seuil de revenus locatifs (point numéro 3 de notre article précédent), voici quelques réactions engendrées par la mesure. Dans leur ensemble, les gestionnaires de plateformes considèrent que « le législateur freine la dynamique du secteur ». Chez **Gîtes de France**, l'inquiétude concerne le risque de perte d'équilibre financier des adhérents qui devront s'affilier au RSI. Des politiques, eux, veulent mettre en garde contre les effets pervers qui pourraient découler de la réforme. **Charles de Courson, député UDI** : « Certains particuliers loueront en direct pour éviter tout prélèvement. Une partie de l'activité va basculer au noir. D'autres se retireront du marché ». **M. Courson** fait aussi remarquer que « l'immatriculation au RSI n'apporte rien aux loueurs qui cotisent probablement déjà à un autre organisme pour leur retraite ». **Le JDD** : « Reste que la mesure sera difficilement contrôlable car les plateformes, comme Airbnb installées à l'étranger, ne sont pas obligées de transmettre les recettes des loueurs au fisc. Le texte pourrait être retoqué lors de son passage au Sénat mi-novembre ».

<http://www.lejdd.fr/Economie/Sites-collaboratifs-la-tentation-du-black-820519>

(Source : www.lejdd.fr du 30/10/2016, Marie Nicot – Le Journal du Dimanche)

● Le modèle d'Uber de nouveau contesté au Royaume-Uni et en France

En France, l'**Urssaf** a lancé deux procédures contre Uber, « au motif que ces indépendants étaient en réalité des salariés déguisés ». Même problème à Londres pour la start-up. Le 28/10/16, un juge anglais a donné raison à deux chauffeurs qui accusaient Uber de ne pas respecter le droit du travail. **Les demandes des plaignants** : bénéficiaire de vacances, des congés-maladie et le salaire minimum garanti par le droit du travail britannique. **Nigel Mackay, avocat au cabinet Leigh Day** : « Le tribunal a estimé que les chauffeurs Uber étaient des salariés aux yeux de la législation, c'est-à-dire le contraire de ce que suggère Uber ». Uber a fait appel de la décision. **Réaction d'Uber France** : « Cette décision, propre à l'Angleterre, concerne le statut très spécifique de "worker", qui n'existe pas en droit français. » L'ensemble des plateformes françaises de VTC estiment que leurs pratiques sont très différentes de leur collègues britanniques, bien que fonctionnant sur le même modèle. **Yan Hascoet, fondateur de Chauffeur-privé** : « Nous n'avons jamais payé des chauffeurs à l'heure ou pratiqué des minimums garantis, comme l'a fait Uber à une époque pour s'assurer une disponibilité maximale aux heures de pointe. Et nous veillons à ce que les chauffeurs avec qui nous travaillons soient connectés à plusieurs plates-formes et pas seulement avec nous ». **Un porte-parole d'Uber** : « [Uber] conteste fermement la régularité et le bien-fondé des procédures, et laisse aux juridictions saisies le soin de se prononcer. Selon un sondage Ifop, 87 % des partenaires d'Uber choisissent de devenir indépendants justement pour pouvoir travailler de manière autonome ».

[Retour au sommaire](#)

http://business.leschos.fr/entrepreneurs/actu/0211442964866-le-modele-d-uber-de-nouveau-conteste-au-royaume-uni-et-en-france-301726.php?xtor=EPR-22-%5Bentrepreneurs%5D-20161101-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : <http://business.leschos.fr> du 01/11/2016, Lionel Steinmann)

FISCALITE

● Un nouveau projet de réforme de l'impôt sur les sociétés au niveau européen

La Commission européenne vient d'avancer une proposition pour mettre en place un système commun d'impôts sur les sociétés (IS). Il s'agit de créer une assiette commune (Accis) pour imposer les multinationales ayant plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires en « *laissant les Etats membres libres d'établir le taux d'imposition sur les sociétés qu'ils souhaitent* ». Les pertes et profits seraient calculés au niveau européen, et non plus par Etat. Avec possibilité pour les entreprises « *de compenser des bénéfices réalisés dans un Etat membre par des pertes subies dans un autre si les mesures de consolidations sont adoptées. Le régime d'impôt sur les sociétés sera grandement simplifié permettant aux firmes d'établir une seule déclaration fiscale, tout en laissant aux Etats leur souveraineté quant au taux d'imposition. Mais le chemin est encore long avant qu'un tel projet, vieux de 2011, soit adopté* ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/un-nouveau-projet-de-reforme-de-l-impot-sur-les-societes-au-niveau-europeen.N455822>

(Source : www.usinenouvelle.com du 26/10/2016, Léna Corot)

● Les entrepreneurs furieux de la taxation des actions gratuites

Dans le cadre du budget 2017, les députés ont voté, dans la nuit du 19 au 20 octobre 2016, un amendement qui revient sur les allègements fiscaux et sociaux consentis aux entreprises et aux bénéficiaires de l'attribution gratuite d'action (AGA). Désormais les entreprises utilisant les AGA seront plus taxées, les cotisations sociales passant de 20 % à 30 %. De plus, pour les bénéficiaires, les gains seront imposés comme un salaire et non plus comme une plus-value, « *avec les abattements prévus en fonction de la durée de détention* ». Ne resterons éligibles à l'ancien système que les actions gratuites distribuées par des PME n'ayant jamais distribué de bénéfices. A l'origine de cette mesure, des dérives que certains députés de gauche ont mises en avant, dérives symbolisées, selon eux, par le cas de Carlos Ghosn. **La Croix** : « *Si le montant global de la rémunération du patron de Renault avait été contesté par les actionnaires, les députés ont aussi remarqué que l'enveloppe contenait énormément d'actions gratuites, pour une valeur d'environ 4 millions d'euros* ». **Les réactions du côté patronal. Le Medef** : « *En voulant punir quelques comportements excessifs, les députés ont voté des dispositions qui pénaliseront d'abord les salariés* ». **La Croix** : « *La mesure provoque une inquiétude particulière des entreprises de croissance. C'est en effet pour elles que le mécanisme des actions gratuites était le plus utile. Cela leur permettait ainsi d'attirer des talents qu'elles n'avaient pas forcément les moyens de rémunérer en salaire comme les plus grandes entreprises* ». Pour **Jean David Chamboredon**, chef de file des "pigeons", c'est un retour en arrière catastrophique, « *aussi bien pour les plus petites start-up que pour les entreprises de croissance de taille intermédiaire* ». **M. Chamboredon**, précisant être une force de protestation mais aussi une source de proposition, a avancé deux solutions alternatives : **01)**- Une annulation de l'amendement, qui serait remplacé par un mécanisme destiné à encadrer la distribution d'actions pour les dirigeants d'entreprises cotées ; **02)**- ou, à défaut, un scénario qui consisterait à « *abaisser encore à 15 % les cotisations "pour les PME n'ayant jamais versé de dividendes" et à imposer tous les bénéficiaires (hormis les chefs d'entreprise) selon les modalités des plus-values* ». **La Croix** : « *Ces propositions pourraient servir de compromis possible lors de la navette parlementaire. Le texte voté à l'Assemblée devrait en effet être modifié par le Sénat, ouvrant la voie à une nouvelle discussion* ».

[Retour au sommaire](#)

http://www.la-croix.com/Economie/France/Les-entrepreneurs-furieux-de-la-taxation-des-actions-gratuites-2016-10-21-1200798025?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-

mail&utm_content=20161021&utm_campaign=newsletter_crux_alert&utm_term=400686&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 21/10/2016, Mathieu Castagnet)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Airbus Helicopters va supprimer 582 postes en France

Le 26/10/16, **Airbus Helicopters** a annoncé la suppression de 582 postes en France (des départs volontaires), sur la période 2017-2018. Pourquoi ? En raison du ralentissement de son marché. Les sites qui devraient être touchés par ces suppressions d'emploi : Marignane (Bouches-du-Rhône, qui compte un total de 8 500 salariés) et Paris-Le Bourget-La Courneuve (qui compte 700 salariés). Le site de La Courneuve sera transféré à Dugny (Seine-Saint-Denis). D'après les résultats trimestriels publiés par le groupe le 26/10/16, le bénéfice d'exploitation d'Airbus Helicopters a sérieusement baissé (- 17 %) sur les neuf premiers mois de l'année ; même chose pour les prises de commande (- 11 % sur la même période). Désormais, Airbus Helicopters compte s'appuyer sur le secteur militaire, où il a pourtant connu des déboires, notamment début octobre lorsque la Pologne a annulé sa commande de 50 hélicoptères de transport militaire Caracal. Un projet de réorganisation dit "Gémini" « prévoit de fusionner à Toulouse les sièges de la maison mère et de sa principale filiale Airbus, suscitant les inquiétudes des syndicats ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/10/26/20005-20161026ARTFIG00163-airbus-helicopters-va-supprimer-582postes-en-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/10/2016, AFP, AP, Reuters)

● Sonia Rykiel prévoit de supprimer un quart de ses effectifs

Le 26/10/16, la maison de prêt-à-porter française **Sonia Rykiel** a annoncé un plan stratégique qui prévoit la suppression du quart de ses emplois afin de relancer la marque mise en difficulté par un "contexte défavorable". **Sonia Rykiel** : « [Sonya Rykiel annonce] un plan stratégique assorti d'actions opérationnelles fortes pour organiser et pérenniser la relance internationale actuellement en cours, [une réorganisation qui] entraînerait une diminution des effectifs de 79 postes sur 330 ». Le groupe poursuit en soulignant « l'extrême difficulté de l'activité en Europe de l'est et les questionnements en Asie, deux zones géographiques majeures [et] plus récemment les attentats en France et en Belgique, et la baisse concomitante forte des flux touristiques et des achats assortis à ce type de clientèle ». Mais le groupe précise toutefois que « malgré cette conjonction d'événements, la maison rencontre le succès à l'international, notamment aux Etats-Unis. [En 2015,] le chiffre d'affaires est reparti en croissance pour la première fois depuis 2008, porté par l'attractivité des collections de prêt-à-porter, et un succès initial de la nouvelle offre de maroquinerie. [Mais] ces résultats encourageants ne permettent pas à eux seuls d'assurer une croissance durable ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/10/26/97002-20161026FILWWW00170-sonia-rykiel-prevoit-de-supprimer-un-quart-de-ses-effectifs.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/10/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Légère baisse du chômage dans le Val-d'Oise en septembre

En septembre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C (sans ou avec activité réduite) dans le Val-d'Oise s'élevait à 101 680 personnes (- 1 030 personnes qu'en août, soit - 1 %). Un nombre stable sur trois mois (+ 0,7 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/ableiges-95450/legere-baisse-du-chomage-dans-le-val-d-oise-en-septembre-25-10-2016-6251322.php#xtor=EREC-1481423529----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ableiges-95450/legere-baisse-du-chomage-dans-le-val-d-oise-en-septembre-25-10-2016-6251322.php#xtor=EREC-1481423529----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Le chômage baisse de 0,4 % à Paris

Le nombre de demandeurs d'emplois en catégorie A (sans aucune activité) à Paris s'élève en septembre à 132 840 personnes (- 0,4 % par rapport à août, - 1,3 % sur un an). Toutes catégories confondues (A, B, C), la baisse du chômage à Paris s'établit à 0,5 % (contre

- 0,8 % en Ile-de-France). Les jeunes de moins de 25 ans ont principalement profité de cette baisse (- 3,6 %), pas les seniors de plus de 50 ans (+ 0,6 % en quête d'un emploi).

[http://www.leparisien.fr/paris-75/le-chomage-baisse-de-0-4-a-paris-25-10-2016-6251358.php#xtor=EREC-1481423604----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75/le-chomage-baisse-de-0-4-a-paris-25-10-2016-6251358.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

● Seine-Saint-Denis : le chômage recule de 2 % en septembre

Le chômage a baissé en septembre en Seine-Saint-Denis (119 410 personnes en catégorie A, soit - 2 440 chômeurs par rapport à août). La baisse est de 2 % (- 1,1 % sur un an). Si l'on additionne l'ensemble des catégories (A, B, C), la baisse est moins importante (- 0,6 % sur un mois, + 0,7 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/seine-saint-denis-le-chomage-recule-de-2-en-septembre-25-10-2016-6251283.php#xtor=EREC-1481423606----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/seine-saint-denis-le-chomage-recule-de-2-en-septembre-25-10-2016-6251283.php#xtor=EREC-1481423606----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

● Baisse du chômage en septembre dans les Hauts-de-Seine

En septembre, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a baissé (- 1,6 % par rapport à août, - 0,7 % sur trois mois, - 2,8 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/antony-92160/baisse-du-chomage-en-septembre-dans-les-hauts-de-seine-25-10-2016-6251565.php#xtor=EREC-1481423605----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/antony-92160/baisse-du-chomage-en-septembre-dans-les-hauts-de-seine-25-10-2016-6251565.php#xtor=EREC-1481423605----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

● Yvelines : le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 2,2 %

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a baissé dans les Yvelines en septembre (64 320 personnes, - 2,2 % par rapport à août). Représentant 63,04 % des demandeurs d'emploi en catégorie A du département, les 25-49 ans sont les plus touchés par le chômage.

[http://www.leparisien.fr/ablis-78660/yvelines-le-nombre-de-demandeurs-d-emploi-a-diminue-de-2-2-25-10-2016-6251433.php#xtor=EREC-1481423601----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/yvelines-le-nombre-de-demandeurs-d-emploi-a-diminue-de-2-2-25-10-2016-6251433.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

● Val-de-Marne : baisse de 1,1 % du chômage sur un an

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a baissé dans le Val-de-Marne en septembre (75 020 personnes, - 1,7 % par rapport à août, - 0,4 % sur trois mois, - 1,1 % sur un an). Sur un an, les plus de 50 ans sont la catégorie la plus malmenée par le chômage.

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-baisse-de-1-1-du-chomage-sur-un-an-25-10-2016-6251400.php#xtor=EREC-1481423489----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-baisse-de-1-1-du-chomage-sur-un-an-25-10-2016-6251400.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

● Baisse de 2,7 % du chômage en un mois en Essonne

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A dans l'Essonne a baissé en septembre (58 010 personnes, - 2,7 % par rapport à août, - 0,4 % sur un an). Bénéficiaire de cette baisse les moins de 25 ans (- 6,2 % en un mois, - 3,9 % sur un an) ; plus particulièrement les jeunes femmes (- 9,2 % par rapport à août).

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/baisse-de-2-7-du-chomage-en-un-mois-en-essonne-25-10-2016-6251193.php#xtor=EREC-1481423488----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/baisse-de-2-7-du-chomage-en-un-mois-en-essonne-25-10-2016-6251193.php#xtor=EREC-1481423488----)

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr